

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Notre compte-rendu et tous nos commentaires

Après l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal aborde les points de l'ordre du jour :

— Dénomination du city stade « Daniel GOUYGOUX » adopté moins 2 abstentions. (Ce choix aurait pu être laissé aux jeunes)

— Le conseil valide l'adhésion au service SANTÉ-PRÉVENTION du centre de gestion du LOT pour les personnels de la fonction publique territoriale.

— **Modification des statuts du syndicat mixte des eaux** du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne et **transfert de la compétence assainissement au syndicat des eaux**.

La loi Notre oblige le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Cependant, le syndicat des eaux peut adopter cette compétence pour le compte de la communauté de communes.

C'est pourquoi, une modification des statuts est obligatoire.

Le conseil municipal adopte la modification des statuts et acte un transfert de la compétence assainissement à ce même syndicat au 1^{er} janvier 2025.

Notre commentaire : Le syndicat des eaux possédant déjà la compétence eau potable, le regroupement avec l'assainissement relève du bon sens. Cependant, nous émettons des réserves sur le rôle de Cauvaldor. En effet, le syndicat des eaux exercera cette compétence sur délégation de la communauté de commune qui deviendra le donneur d'ordre. Comme on a pu le voir dans d'autres domaines et notamment le PLUiH, l'implication de Cauvaldor ne serait pas une bonne chose, loin des préoccupations des communes elle n'a aucune valeur ajoutée. C'est pourquoi nous avons insisté pour que l'implication et le rôle décisionnaire des communes soient maintenus tant sur l'eau potable que l'assainissement.

— Le conseil municipal adopte l'**adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**.

— **ADRESSAGE : dénomination des voies communales** :

Le conseil municipal devait se prononcer sur la base d'un fichier regroupant l'ensemble des rues. Nous avons fait remarquer, ainsi que d'autres élus, le caractère incomplet de ce fichier qui comportait de nombreuses redondances. Un vote de principe adopté.

Le fichier complet nous a donc été communiqué le lendemain de la séance.

Notre commentaire : L'analyse du fichier communiqué le lendemain est sans appel. Il est plein d'erreurs, il manque de nombreux habitants, le principe de numérotation retenu en centre ville est

incompréhensible. Entre deux maisons mitoyennes, en début de rue, par exemple, on passe du N° 8 au N° 26 ! Visiblement il n'y a eu aucun contrôle avant diffusion. Tout est à revoir y compris la méthode de travail.

En l'état nous ne validons pas le dossier communiqué et nous demandons :

- que le travail soit entièrement repris,
- que la numérotation en zone urbaine se fasse par parcelle et non au mètre linéaire,
- que la validation se fasse en groupe de travail par quartier avant tout passage en conseil municipal.

— Décisions modificatives

À la suite de la révision de certaines subventions, le conseil municipal adopte les modifications budgétaires proposées.

— Le conseil municipal donne son accord pour le classement au titre des monuments historiques de la totalité de l'hôtel de la Raymondie

Cette démarche permettra de monter à 80 % de subventions lors de futurs travaux, à condition toutefois que ces dites subventions soient accordées.

— INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

> **Eglise** : la réception des travaux de mise en sécurité de la partie Nord, des corniches et des chénaux a été faite (coûts supplémentaires estimés entre 56K€ et 65K€). À priori rien ne devrait bouger. Un diagnostic mené par la société Véritas sur la sécurité va démarrer rapidement : 47K€ étalés sur 6 mois.

L'église va pouvoir rouvrir la semaine prochaine, mais les cloches resteront muettes.

> **Presbytère** : Le maire nous informe qu'une visite de ce bâtiment a eu lieu avec le Crédit Agricole . Ce dernier est intéressé par l'achat d'immeubles pour y faire du locatif. Cette politique d'investissement n'est pas nouvelle puisque cette banque s'est déjà positionnée sur l'achat de forêts.

Notre commentaire :

Alors que cette banque accorde difficilement des prêts à des jeunes qui souhaitent s'installer, elle investit dans l'immobilier et le patrimoine national s'écartant de son rôle de contributeur au développement économique.

Sur le fond, nous sommes fermement opposés à la vente des biens communaux patrimoniaux. Aujourd'hui c'est le Presbytère, demain l'ancien hospice ?

Ce n'est pas une position dogmatique mais bien un choix politique d'une gestion communale qui doit s'inscrire dans la durée et non au jour le jour. Par ailleurs, vendre des bâtiments pour faire quoi ? Restaurer à coûts de millions d'euros la Raymondie qui sera toujours un gouffre financier avec un niveau de charges incompatible avec les budgets communaux ?

Des logements au presbytère c'est environ 25 000€ de revenus annuels. C'est une opération rentable pour la commune avec un retour sur investissement rapide. Par ailleurs, se pose une question d'éthique. Les prêts de la commune étant souscrits auprès du Crédit Agricole, ce dernier devient juge et partie sur le cas précis du Presbytère...

> **Les bornes de recharges électriques** de la Fontanelle ne marchaient pas. Bouygues est intervenu. Ces bornes sont d'une ancienne génération aux capacités limitées ...

> La place de l'église est interdite au stationnement à partir du 1^{er} juin.

> **Cheminement doux** : Pierre Verdier présente le plan vélo du département. Martel serait-elle intéressée ? mais il ne concerne que les trajets locaux - domicile travail et quotidiens.

Nous tenons à faire remarquer que le Département serait bien inspiré de travailler sur l'état des routes (souvent lamentable) et la sécurité des cyclistes et des piétons. Cela fait maintenant plusieurs années que nous demandons des limitations de vitesse :

- route de Creysse notamment depuis la sortie du GR jusqu'à l'entrée de la ville.
- route de Brive avec maintien du 50km/h jusqu'à l'entrée de Martel
- et des mesures de réduction des vitesses (par contrôle radar par exemple) sur les entrées de ville.

Nous réitérons ces demandes avec fermeté.

> **Poubelles** : plaintes de riverains du boulevard du Capitani. L'état des poubelles et la gestion désastreuse par Cauvaldor revient quasiment à chaque conseil municipal depuis des mois. Cette inertie et ce laxisme nous interpellent ! Faut-il aller déverser les poubelles devant les bureaux de Cauvaldor pour être entendus comme l'a fait remarquer un élu ?

> Une subvention exceptionnelle de 400€ a été attribuée à « Cuzance en Patrimoine » pour projection sur le thème « les planètes et l'univers » à l'attention des scolaires. Cette aide a permis la gratuité pour les élèves de Martel.

> La mairie est officiellement propriétaire des murs de la librairie. Un bail est en cours de signature avec Mme Monier. L'appartement de l'étage devrait être loué entre 450 et 550 €.

> Le principe d'un emploi commun Collège et Médiathèque a été validé. A cette occasion nous demandons que le projet de réfection du collège soit présenté en conseil municipal. En effet, il est anormal que des élus ne soient pas tenus informés d'un tel projet. Le Maire programmera une présentation en séance plénière.

> Ouverture d'un chemin piétonnier au bord de route de Souillac dès la sortie de la ville.

Nos questions complémentaires :

> **Rue du 19 mars**: les riverains se plaignent de l'écoulement des eaux de lavage des camions des pompiers jusqu'à plus de la moitié de la rue du 19 mars. Elles sont chargées de mousse qui s'accumule et rend impossibles les déplacements à pied dans cette rue, tout en polluant les jardins des riverains. M. Levet indique que des aménagements avaient été faits, peut-être sont-ils bouchés... des vérifications seront réalisées.

> Les touristes et les martelais sont nombreux à se plaindre du **mauvais état et parfois dangereux des trottoirs**. M. Levet nous informe que Cauvaldor doit faire un état des lieux. Nous demandons que l'ensemble des travaux fasse l'objet d'une programmation connue et présentée en conseil.

> Lors d'un précédent conseil municipal le sujet des travaux de protection des cours d'école contre la chaleur avait été abordé. Ce derniers devraient être programmés prochainement.

> Nous demandons où en est la situation concernant l'accès à la médiathèque, notamment pour les véhicules et les personnes handicapées. M. le maire nous informe qu'un accord est en cours de négociation avec les propriétaires de l'immeuble et du passage. Cependant, ils ne s'opposent pas au passage des personnes handicapées et aux voitures de service.

> Enfin, nous demandons où en est le feuilleton du garage Chanon saison 3 . Un nouveau porteur de projet serait sur les rangs. Géré par Cauvaldex nous n'aurons pas d'autres informations.
